Informations de base

2016/0253(NLE) NLE - Procédures non législatives	Phase préparatoire au Parlement
Accord euro-méditerranéen d'association CE/Jordanie: adhésion de la Croatie à l'UE. Protocole Voir aussi 1997/0291(AVC) **Subject** 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.05.04 Relations avec les pays du Machrek **Zone géographique** Jordanie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères		

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères		
AFET Affaires étrangères		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international		

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international		

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	

DG de la Commission	Commissaire
Service européen pour l'action extérieure	MOGHERINI Federica

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/08/2016	Document préparatoire	COM(2016)0527	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/0253(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Modifications et abrogations	Voir aussi 1997/0291(AVC)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 217
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2016)0527	23/08/2016	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2016)0529	23/08/2016	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord euro-méditerranéen d'association CE/Jordanie: adhésion de la Croatie à l'UE. Protocole

2016/0253(NLE) - 23/08/2016 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'acte d'adhésion de la Croatie à l'UE prévoit que ce pays adhère aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen de protocoles à ces accords.

L'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie d' autre part, été signé à Bruxelles le 24 novembre 1997 et est entré en vigueur le 1er mai 2002.

Les négociations sur le protocole avec la Jordanie ont abouti le 6 mai 2014.

La Commission étant satisfaite des résultats des négociations, il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : la Commission invite le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.